

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL686

présenté par  
M. Houssin

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

À la seconde phrase de l'alinéa 281, substituer au mot :

« pourraient »

le mot :

« doivent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est temps de passer de l'incantation à l'action concrète pour améliorer l'efficacité de notre système judiciaire. Face aux défis croissants liés à la gestion des affaires, il est essentiel d'octroyer aux greffiers et aux présidents des tribunaux les ressources et les compétences nécessaires pour agir de manière proactive.

En renforçant leurs responsabilités et leurs pouvoirs, nous permettrons à ces acteurs clés de prendre des décisions rapides et éclairées, de mieux organiser les procédures judiciaires et d'assurer une meilleure répartition des ressources. Cela contribuera à réduire les délais d'instruction et d'audience, et à garantir un traitement plus efficace et équitable des affaires.